



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

## **Procès-verbal**

**Jeudi 22 septembre 2016 à 20h00**

***Salle communale de Burtigny***

La première séance de la législature 2016-2021 du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon est ouverte par Madame Valérie Jeanrenaud, Présidente. L'enregistrement des présences a été effectué. Madame la Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence. Elle leur souhaite la bienvenue.

### **1) Présences**

Les cartons de vote ayant été distribués aux délégués, Mme la Présidente informe que 39 communes sont présentes et que 71 délégué-e-s représentent un total de 102 voix.

Les Communes de Coinsins, Duillier, Le Vaud, Longirod et Trélex se sont excusées, de même que M. Pierre Burnier, M. Bernard Gétaz, M. Serge Melly, M. Jacques Mugnier, M. Hervé Mange, Mme Régina Bovet, Mme Véronique Villaine, Mme Caroline Félix, M. José Garcia Nombela, Mme Josette Gaille, M. Laurent Mieville, M. David Vogel, M. André Fischer, M. Giorgio Micello, M. Serge Schmidt, Mme Evelyne Vogel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2) Adoption de l'ordre du jour**

Personne n'a de remarques sur l'ordre du jour. Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour, tel que présenté, **est adopté à l'unanimité**

### **3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

Mme la Présidente remercie les délégués, lorsqu'ils demandent la parole, de décliner leurs prénoms et noms, ainsi que la commune qu'ils représentent.



#### **4) Communications du Comité de direction (CODIR)**

##### ***Administration : Monsieur Gérald Cretegny***

###### Appui du CoDir pour la révision du règlement du Conseil intercommunal

Mme la Présidente cède la parole à M. Gérald Cretegny, Président du CODIR. Celui-ci précise que le CODIR se tient à disposition en tant qu'appui pour la révision du règlement du Conseil intercommunal.

###### DISREN – La solidarité régionale au service des projets

Concernant le DISREN, M. Gérald Cretegny se tient également à disposition, le but étant de consolider la compréhension du DISREN, écouter les communes et établir une vision d'ensemble des projets régionaux. Des visites dans les communes sont organisées à ce sujet.

##### ***Planification territoriale : Madame Françoise Tecon-Hebeisen***

###### LAT Villages

Madame Françoise Tecon-Hebeisen prend la parole au sujet du *Mandat LATC Villages* et rappelle les prises de position du Conseil régional sur le PDCn4 et la révision LATC. Les propositions du PDCn4 risquent d'entraîner une fracture villes/villages. Le mandat précité, mené sur six villages du district, démontre un potentiel de développement sans extension sur les zones agricoles.

##### ***Culture, tourisme et sport : Monsieur Gérard Produit***

###### Prix artistique régional

Concernant la remise du *Prix artistique régional*, Monsieur Gérard Produit fait part de la date de la cérémonie qui aura lieu le mercredi 9 novembre 2016 au Casino-Théâtre de Rolle.

###### Agenda culturel : bilan et perspectives

Un sondage a été réalisé sur les sept éditions de l'agenda culturel. Les résultats de ce sondage sont les suivants : les points forts de l'agenda culturel résident dans le fait que 70% du public consultent l'agenda et que 51% des lecteurs ont eu envie de découvrir une manifestation par les articles.

Les points faibles de l'agenda culturel sont la périodicité insuffisante et l'effet de surprise qui manque dans les sujets inédits (dépendant du ton journalistique).

Le huitième numéro de l'agenda culturel doit encore être édité et sera le dernier.

Des perspectives de collaboration avec les médias régionaux sont en cours : partenariat hebdomadaire avec Nyon Région Télévision (NRTV) pour l'émission La Culture; présence sur les réseaux sociaux, Facebook et LinkedIn ; lettres d'information. Des discussions sont en



cours avec le quotidien La Côte.

- Mandat pour la valorisation des patrimoines culturels du district

Une étude est lancée pour valoriser les richesses culturelles de la région. Les objectifs sont les suivants :

- Inventorier le patrimoine de la période du tournant des Lumières
- Comparer les modes de gestion de données et des équipements
- Identifier les potentiels de mutualisation et les sujets d'intérêt

La finalisation du mandat est prévue pour mars 2017.

- Mandat sur les retombées économiques de la Culture

Ce mandat comprend l'analyse de onze institutions culturelles situées entre Morges et Tannay. Les objectifs sont les suivants :

- Optimiser les modalités d'accompagnement communal, régional et cantonal
- Renforcer la reconnaissance des institutions auprès de tiers
- Améliorer les partenariats dans la création de projets

La présentation et la validation des résultats sont planifiés pour le printemps 2017.

Sport de plein-air : la mobilité pour tous

Beaucoup de porteurs de projets souhaitent améliorer leurs équipements et leurs infrastructures. Un état des lieux de l'existant sera effectué et des synergies avec les politiques de la mobilité, du tourisme et de l'environnement seront mises en place.

Une présentation du projet ainsi que des pistes opérationnelles à suivre seront communiquées au printemps 2017.

***Finances et RH : Madame Chantal Landeiro***

Site internet – report du préavis 06-2016

Au sujet du préavis 06-2016 « Demande de crédit de CHF 60'000.- pour le nouveau site web », un nouveau préavis sera déposé en juin 2017.

Gestion du domaine skiable de la Dôle

Télé-Dôle a signé une convention avec la société Sogestar pour l'exploitation du domaine de la Dôle dès l'hiver 2016.

Représentation du CoDir dans les institutions partenaires, 2016 - 2021

- **Groupement local de coopération transfrontalière GLCT Grand Genève** : M. Gérald Cretegny, pour le bureau et l'assemblée, M. Daniel Rossellat et Mme Françoise Tecon-Hebeisen pour l'assemblée.



- **GLCT-GG-Communauté transfrontalière de l'énergie, de l'eau et de l'environnement :**  
M. François Debluë est délégué
- **SOFREN SA (Conseil d'administration) :** M. François Debluë, Mme Chantal Landeiro, M. Daniel Rossellat, M. François Roch, M. Patrick Freudiger.
- **Nyon Région Tourisme :** M. Gérard Produit.

## 5) Assermentation(s)

Mme la Présidente assermente les délégué-e-s : Messieurs Jean-Pierre Streit, Igor Diakoff, Pierre-Alain Couvreu, Dominique Gafner, Denis Lehoux, Jacques Carpentier, Raphaël Chappuis, Daniel Emery, Stéphane Borella, Georges Richard, Cédric Echernard, Michaël Gaumann, Philippe Thévenot, Mesdames Rosario Martinez-Castro, Gabrielle Genoud, Laurence Bermejo Dubois, Christine Girod se présentent devant l'assemblée et promettent de respecter le serment lu par Mme la Présidente.

## 6) Adoption du procès-verbal du 16 juin 2016 à Marchissy

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, elle procède au vote.

Le procès-verbal du 16 juin 2016 est **adopté par 89 oui et 10 abstentions**

## 7) Préavis N° 01-2016 "Autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021"

D'après le rapport de la Commission ad hoc, il semble judicieux de laisser au CODIR le soin de décider, dans tous les cas, si une action en justice mérite d'être menée. En conclusion, la commission ad hoc propose d'accepter le préavis No 1-2016 "Autorisations générales de plaider pour la législature 2016-2021" tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le vote a lieu.

**Ce préavis est adopté à l'unanimité**

## 8) Préavis N° 02-2016 "Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021"

La commission des finances recommande à l'unanimité l'approbation du préavis présenté avec l'acceptation d'un amendement portant sur deux points à ajouter :

- critère de l'urgence (imprévisibilité)

- l'obligation pour le CODIR de rédiger un rapport pour la prochaine assemblée du Conseil intercommunal du Conseil régional.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement. Le CODIR se prononce favorablement sur cet amendement car les critères qu'il soulève font partie intégrante des bases légales.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de l'amendement.



Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis amendé. La parole n'étant pas demandée, elle passe au vote de celui-ci.

**Ce préavis est adopté, tel qu'amendé, à l'unanimité**

**9) Préavis N° 03-2016 "Dépôt auprès de la Confédération du projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération du Grand Genève"**

Mme Nicole Bärtschi (Déléguée DM, commune de Gilly) lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc, qui, à l'unanimité de ses membres, recommande « *d'accepter les conclusions du préavis, soit d'approuver la charte du projet d'agglomération avec ses mesures, et d'autoriser les représentants du CODIR à signer ces documents* ». A son tour, M. Frédéric Guilloud, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions suivantes : « *après étude du préavis, la commission des finances, unanime, vous propose d'accepter le préavis n°03/2016 concernant le projet d'agglomération de 3ème génération Charte et mesure pour le district de Nyon :*

- *d'approuver la charte du projet d'agglomération et ses mesures ;*
- *d'autoriser les représentants du CoDir à signer ces documents ».*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis. Monsieur Alain Barraud (Délégué DM, commune de Chavannes-de-Bogis) prend la parole et précise que ce préavis est à son sens très théorique et qu'il manque de réalité car celui-ci ne fait sens que pour la jonction de Gland et de Nyon.

M. Gérald Cretegnny rappelle que l'idée est de créer un document commun qui prend en compte l'engagement de la région.

A l'heure actuelle, l'effort qui a été fait jusqu'à présent est plutôt porteur et il convient de considérer la valeur politique du texte qui prouve l'engagement de toute la région. M. Gérald Cretegnny souligne l'exemple du fonds d'agglomération qui finance en partie la mobilité douce et les transports publics. Il précise qu'au moment où le contrat est signé, le canton est engagé. Il rappelle aussi que les projets prennent généralement beaucoup de temps à voir le jour.

M. Michel Burnand (Délégué DM, commune de Vich) est étonné de constater que le canton n'est pas cité dans ce préavis et se pose la question de savoir si l'on est réellement soutenu par ce dernier. M. Gérald Cretegnny confirme que le canton est bel et bien engagé auprès du Grand Genève et que le financement dans le GLGT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) est à moitié pris en charge par celui-ci.

M. Pierre-Alain Schmidt (Délégué DM, commune de Mies) précise l'importance de signer cette charte qui donne à la région un point en plus par rapport à l'aménagement du territoire.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Ce préavis est adopté avec 96 oui, 2 non et 4 abstentions**



**10) Préavis N° 04-2016 "Demande de crédit de CHF 90'000.- TTC pour une contribution à des travaux ferroviaires sur la plateforme d'Eysins et pour une étude de marché pour les plateformes rail/route régionales (Eysins et relocalisation de la Ballastière)"**

M. Claude Farine (Délégué DCC, commune de Nyon) lit le rapport de la commission ad hoc, qui recommande au Conseil régional l'adoption du préavis 04 – 2016 tel que présenté. M. Frédéric Mani lit le rapport de la commission des finances, qui recommande à l'unanimité « *de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 90'000.- TTC en faveur d'une contribution à des travaux ferroviaires sur la plateforme d'Eysins (CHF 40'000.- TTC pour la part régionale) et pour une étude de marché pour les plateformes rail/route régionales (CHF 50'000.- TTC au total, subvention LADE non déduite) ; d'imputer ce montant total de CHF 90'000.- TTC sur le compte d'investissements et d'amortir ce montant sur cinq années* ».

La discussion est ouverte. M. Yvan Buccioli (Délégué DCC, commune de Prangins) précise que ni le préavis, ni les rapports ne mentionnent l'accueil des migrants de l'EVAM. M. Daniel Rossellat répond que le sujet n'a pas été traité car les éléments ne démontreraient pas de conflit.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Ce préavis est adopté avec 99 oui et 3 abstentions**

**11) Préavis N° 05-2016 "Sortie de la commune de Commugny du Conseil régional"**

M. Roberto Dotta (Délégué DM, commune de Chavannes-des-Bois) lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis. Compte tenu du fait que l'unanimité des communes du Conseil régional est requise pour que les nouveaux statuts soient opérationnels et que la sortie statutaire de Commugny n'est prévue qu'à la fin 2018, il semble judicieux d'avancer son départ au 31 décembre 2016 afin que les communes membres du Conseil régional puissent bénéficier des avantages apportés par les nouveaux statuts dès le 1er janvier 2017. La commission ad hoc propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion. M. Michel Girardet (Délégué DCC, commune de Gland) pose la question de la position de la commune de Commugny, en particulier pour les modalités des indemnités. Peut-être que Commugny ne voudra pas sortir au 1<sup>er</sup> janvier ? Mme Odile Decré (Déléguée DM, commune de Commugny) confirme que la commune souhaite sortir au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Ce préavis est adopté à l'unanimité**



## **12) Nomination d'une Commission ad'hoc pour la révision du Règlement du Conseil intercommunal**

Mme la Présidente nomme les cinq membres suivants pour la révision du Règlement du Conseil intercommunal : Messieurs Claude Farine (Délégué DCC, commune de Nyon), Denis Lehoux (Délégué DM, commune de Founex), Georges Richard (Délégué DM, commune de Genolier), Cédric Echenard (Délégué DM, commune de Rolle), Georges Rochat (Délégué DM, commune d'Eysins).

## **13) Nomination d'une Commission ad'hoc pour le postulat D. E. Christin & Consorts "Le découpage territorial actuellement utilisé dans le cadre du Conseil régional afin d'assurer des critères de représentativité géographique au sein de ses organes est-il pertinent ?"**

Mme la Présidente nomme les cinq membres suivants pour l'étude du postulat susmentionné : Messieurs Pierre Wahlen (Délégué DCC, commune de Nyon), Yvan Buccioli (Délégué DCC, commune de Prangins), Raphaël Chappuis (Délégué DCC, commune de Rolle), Luc Mouthon (Délégué DM, commune de Marchissy) et Madame Gabrielle Genoud (Déléguée DM, commune de Borex).

M. Brechon (Délégué DCC, commune de Rolle) prend la parole et insiste sur le fait que la sous-région Terre-Sainte n'est pas représentée et qu'il serait bien de rajouter deux personnes de cette sous-région en raison de l'importance du sujet. M. Roberto Dotta (Délégué DM, commune de Chavannes-des-Bois) et M. Pierre-Alain Schmidt (Délégué DM, commune de Mies) sont également nommés au sein de cette commission.

## **14) Dépôt de préavis**

Les préavis suivants sont déposés par le Codir :

- **N°07-2016: Budget 2017**
- **N°08-2016: Participation de CHF 72'000 TTC du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, «La Ferme» (ligne Car Postal 10.840)**
- **N°09-2016: Demande de crédit pour le déménagement et l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil régional**

Pour le préavis 08-2016, la Commission ad hoc suivante est nommée : Messieurs Michel Burnand (Délégué DM, commune de Vich), Michel Girardet (Délégué DCC, commune de Gland), Jean-Claude Trotti (Délégué DM, commune de Coppet), Mesdames Gudrun Russig (Déléguée DM, commune de Signy), Mireille Gaillard (Déléguée DCC, commune de Perroy).

Pour le préavis 09-2016, la Commission ad hoc suivante est nommée : Messieurs Jean-Pierre Streit (Délégué DCC, commune de Mies), Olivier Tappy (Délégué DM, commune de La Rippe), Patrick Brechon (Délégué DCC, commune de Rolle), Pierre Wahlen (Délégué DCC, commune de Nyon), Mme Elvira Rölli (Déléguée DM, commune d'Arzier-le-Muids).



## 15) Divers et propositions individuelles

- Pour le postulat d'Alexandre Démétriadès et Consorts « Pour une région à l'écoute de ses jeunes », il manque deux personnes pour la Commission. La Présidente nomme Mme Laurence Bermejo Dubois (Déléguée DCC, commune de Rolle) et M. Laurent Kilchherr (Délégué DCC, commune de Founex).
- Pour répondre à la demande de l'assemblée, le Codir se présente, membre par membre.  
M. Gérald Cretegnny précise qu'il mettra sur le site internet un organigramme avec les photos et les dicastères de chacun.
- La prochaine séance aura lieu le 14 décembre à 20h00 dans les Caves du château de Coppet.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 22h30.